



Et les  
personnels  
non syndiqués

## Compte rendu AG intersyndicale des psychologues et personnels des CIO-Dronisep-SAIO 20 juin 2018

Une vingtaine de collègues se sont retrouvés ce 20 juin 2018 à la Maison des Sociétés à Arras. Une petite dizaine de CIO représentés ainsi que la DrOnisep et une collègue du 1er degré.

En préambule, un point sur l'actualité a été fait. Ainsi ont été présentés :

- le compte rendu de l'audience des DrOnisep d'Amiens et de Lille auprès des représentants de la région en date du 13 juin 2018, ainsi que de la rencontre avec M. Lacroix - IGAENR en charge de la mission d'analyse des modalités de fonctionnement de l'ONISEP, la clarification des rôles entre national, académique et régional et le partage des postes (CR en PJ).
- les évolutions du projet de loi « Liberté de choisir son avenir professionnel », avec notamment l'article additionnel à l'article 10 demandant rapidement un rapport sur la situation et l'évolution des CIO. Le projet de loi va désormais être examiné au Sénat à partir du 27 juin.
- le compte rendu de la rencontre intersyndicale nationale du 19 juin où, à cette occasion, les 7 organisations syndicales présentes ont pu produire un communiqué que vous retrouverez en PJ. A l'occasion du passage de la loi au Sénat, une journée nouvelle d'action spécifique nationale est posée le 28 juin 2018 (en parallèle à la manifestation interprofessionnelle). Celle-ci est déclinable dans les académies et, à Paris, les collègues se mobiliseront devant le Sénat. Pourront s'y associer les participants au 6<sup>ème</sup> colloque national des psychologues de la FSU qui se déroule les 28 et 29 juin. Une nouvelle audience intersyndicale **nationale** est prévue le 04/07/2018 auprès de M. Kerrero, directeur du cabinet du Ministre de l'EN. Obtenir une audience en intersyndicale sur la question de l'orientation est suffisamment rare pour être précisé et ceci est à mettre au crédit de la mobilisation générale. Enfin, l'Intersyndicale nationale apporte son soutien aux équipes pour leurs diverses initiatives et à celles qui ont choisi de se recentrer dans les CIO.

Un bilan des différentes actions menées dans chacun des CIO de l'Académie de Lille (mobilisation pendant les commissions d'appel et la commission 3ème prépa-pro du Pas-de-Calais, le recentrage au CIO, les interviews, les CIO plein vent, les lettres aux députés/aux parents d'élèves/aux partenaires, etc) a été dressé.

Enfin, l'AG a débattu des nouvelles actions académiques à mener.

### 1. En réponse à l'appel national, un après-midi de mobilisation académique le 28 juin à Lille:

RDV à 13h30 devant le Conseil Régional (distribution des tracts/pétitions) pour rejoindre la manifestation interprofessionnelle.

Les interpellations des députés en amont de l'étude du projet de loi à l'Assemblée Nationale auront permis des débats et des interventions intéressantes sur la question des Dronisep et des CIO. De la même manière,

interpellons au maximum nos sénateurs.trices avant l'étude du texte au Sénat !

## 2. Préparation des actions pour la rentrée 2018 :

Une nouvelle AG académique est programmée le 05/07/2018 à 16h (lieu à définir).

Lors de cette rencontre, un retour de l'audience intersyndicale nationale du 04/07/18 sera fait.

Différentes actions de mobilisation seront discutées pour la rentrée concernant :

- les commissions post-affectation de septembre
- la grève administrative des DCIO quant à la remontée de données telles que les statistiques BILAC, les programmes d'activités, etc
- un appel à la mobilisation des enseignants. En effet, le projet de circulaire à l'attention des PP leur confie toute la partie information-orientation, en ne citant qu'une seule fois les PsyEN. Cette circulaire ne privilégie pas le travail d'équipe alors même que le MEN le juge insuffisant et en fait l'un des motifs du rattachement des PsyEN aux EPLE.

L'Intersyndicale académique et l'Assemblée générale des personnels rappellent leur soutien aux équipes dans toutes les initiatives prises et réaffirme l'importance de la mobilisation pour peser sur les échanges à venir avec le Ministère et sur les débats parlementaires concernant l'avenir de nos services.

Elles dénoncent le manque de soutien voire les pressions subies par certains collègues de la part de notre hiérarchie.

Elles soutiennent que dans le contexte actuel où de lourdes menaces pèsent sur l'existence même des CIO et sur les missions des PsyEN, il est hors de question de répondre à toute commande institutionnelle concernant BILAC ou les programmes d'activité. Par ailleurs, il apparaît hors de propos de nous demander de participer, dans le cadre de la réforme du lycée et d'une quelconque manière, à la formation des professeurs principaux qui anticiperait le glissement, voire le transfert, des missions des PsyEN sur ces personnels.

Elles appellent à refuser de répondre aux pressions mises sur les emplois du temps lors du recentrage au CIO.

L'arrêté du 9 mai 2017 relatif au temps de travail des PsyEN stipule notamment deux choses :

- « Le temps de travail effectif des PsyEN se répartit, dans le respect de la durée annuelle de référence prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 25 août 2000 susvisé, sur une période comprenant la totalité de l'année scolaire définie à l'article L. 521-1 du code de l'éducation susvisé »
- « 27 heures inscrites dans l'emploi du temps établi **sous la responsabilité du directeur de centre d'information et d'orientation**, dédiées à l'exercice de leurs missions que, pour les PsyEN de la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle ».

Le/la DCIO reste en responsabilité des emplois du temps de l'équipe, qui peuvent être modulables selon les besoins mais dans le respect de la durée annuelle de travail.

**TENONS BON !  
SOYONS NOMBREUSES ET NOMBREUX A DONNER SUITE A LA MOBILISATION!**